# **AVIS PUBLIC**



## **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **18 avril 2023** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

#### DEMANDE N° 23-01 : 528, rue des Capucines - Zone H-217

Cette demande a pour but d'autoriser :

• L'implantation d'un garage détaché à 0,78 mètre de la limite latérale gauche de terrain, plutôt qu'un mètre, tel que prescrit par l'article 4.2.2.3 du Règlement de zonage 1101.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 880 476 du Cadastre du Québec.

#### **DEMANDE N° 23-02 : 1801-1805, rue Nobel – Zone I-102**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'aménagement d'une allée d'accès (sur la rue Lavoisier) d'une largeur de 31,5 mètres plutôt que 15 mètres maximum, tel que prescrit au tableau 5.12 de l'article 5.6.4.3 du Règlement de zonage 1101;
- L'aménagement d'une allée de circulation (à la limite latérale gauche) d'une largeur de 4,3 mètres, plutôt que 7 mètres maximum, tel que prescrit au tableau 5.13 de l'article 5.6.4.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- L'aménagement d'une aire de manœuvre de la nouvelle zone de chargement et déchargement (marge latérale gauche) d'une largeur de 2,8 mètres, plutôt que 3 mètres, tel que prescrit à l'article 5.8.5.2 du *Règlement de zonage 1101*;
- L'aménagement d'une aire de manœuvre d'un nouveau quai de chargement et déchargement (façade arrière) qui empiète sur une allée de circulation alors que c'est interdit selon le point 5 de l'article 5.8.1 du Règlement de zonage 1101;
- L'aménagement d'une aire de manœuvre d'une zone de chargement et déchargement (marge latérale droite) d'une largeur de 2,6 mètres, plutôt que 3 mètres, tel que prescrit à l'article 5.8.5.2 du Règlement de zonage 1101;
- L'aménagement d'un total de 32 cases de stationnement, plutôt que 33 cases, tel que prescrit à l'article 5.6.3.1 du Règlement de zonage 1101.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 542 236 du Cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 29 mars 2023.

### (s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, avocate Greffière

Publication: Babillard de l'hôtel de ville et site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 29 mars 2023.